



Mairie de  
Bretteville-sur-Odon

**ARRETE MUNICIPAL**  
**Réglementant la circulation**  
Réf. : OSM/CA/2025/090

**Le Maire de la Commune de BRETTEVILLE-SUR-ODON**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU la demande formulée par **Monsieur Laurent BALU** représentant la section de **Loisirs et Compétition Bretteville sur Odon Athlétisme.**

**CONSIDÉRANT** que, pour des raisons de sécurité il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement et la circulation aux abords du rond-point de l'A84 où aura lieu la course pédestre « **Les Foulées de l'Odon** » organisée par l'association **Loisirs et Compétition Bretteville sur Odon Athlétisme.**

**ARRETE**

**Article 1 :** La circulation et le stationnement seront interdits le **dimanche 28 septembre 2025 de 8h30 à 13h :**

- ✓ Départ et arrivée sur la piste cyclable entre l'aire de covoiturage et l'aire de Camping-car
- ✓ Chemin des Odon, ancienne voie de chemin de Fer
- ✓ Chemin du Moulin d'Ardennes.

**Article 2 :** L'accès aux propriétés riveraines et le libre passage des véhicules de sécurité et des organisateurs seront maintenus.

**Article 3 :** Dès l'achèvement de la circulation, le permissionnaire devra enlever les barrières et le matériel mis en place pour la course pédestre.

**Article 4 :** La signalisation temporaire, la pré signalisation et le fléchage de déviation seront mis en place par l'association Loisirs et Compétition Bretteville sur Odon Athlétisme sous contrôle de la commune.

**Article 5 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera affichée sur les lieux, sera adressée à :

- ✓ M. le Commissaire Central de CAEN,
- ✓ M. **COLIN**, Président de LCBO Athlétisme,
- ✓ L'Agent de Surveillance de la Voie Publique,

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait en Mairie, le 29 juillet 2025

**Le Maire Adjoint aux travaux**



**Olivier SAINT-MARTIN**